



## Un enjeu planétaire pour nous et nos

### enfants

Chacun de nous produit 568 kg de déchets par an qui se retrouvent dans nos poubelles et conteneurs de tri ainsi que dans les déchèteries. C'est deux fois plus qu'il y a 40 ans ! Continuer ainsi n'est plus possible et chacun doit revoir son mode de vie. Il en va de notre survie !

## Pour un village propre

Profiter d'un village propre, bien entretenu et où il fait bon vivre, on en a tous envie. Nous sommes tous acteurs de la propreté de notre village ! Un peu de bon sens, de respect et quelques gestes simples au quotidien suffisent.

Profiter d'un village propre, bien entretenu et où il fait bon vivre, on en a tous envie. Nous sommes tous acteurs de la propreté de notre village ! Un peu de bon sens, de respect et quelques gestes simples au quotidien suffisent :

- Respectez les jours et horaires des collectes des ordures ménagères et sacs jaunes. Sacs jaunes, guide de tri et calendriers des collectes sont disponibles en mairie.
- Jetez vos déchets ménagers dans les conteneurs et les poubelles... et non à côté !
- Recyclez en utilisant les nombreux points d'apport volontaire prévus à cet effet.
- Déposez vos encombrants ménagers ou autres et les déchets polluants à la déchetterie. Il n'y a pas de ramassage à Lissac à ce stade.
- Une benne à déchets verts est disponible sur la place de l'école, selon un calendrier disponible en mairie ou sur le site de la commune.

- Ne jetez pas vos déchets sur la voie publique, ni par les fenêtres de la voiture ou de la maison.
- Éduquez votre petit animal de compagnie à faire ses « besoins » dans le caniveau et ayez toujours sur vous le petit sac qui va bien pour ramasser ses déjections.
- Entretenez les abords de votre habitation en désherbant régulièrement (sans pesticides) et ne laissez pas déborder la végétation de votre propriété.
- Respectez les massifs de fleurs, les espaces verts, ainsi que les propriétés privées.

Pour rappel, il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue. De même, il est interdit de déposer ses déchets sur la voie publique sans se conformer aux règles de collecte des déchets définies par la mairie (jour, horaires, tri). Dans les 2 cas, ne pas respecter l'interdiction est passible d'une amende pénale. [Amendes](#), [Code pénal Article R633-6](#) et [Code pénal Article R632-1](#)

## Le tri : un geste citoyen obligatoire

Certains déchets peuvent être valorisés, comme les déchets de cuisine transformés en compost. D'autres déchets peuvent être recyclés à condition de bien respecter les consignes de tri. Aujourd'hui, il n'est plus possible de jeter ses déchets n'importe comment.



Dans notre village, la communauté de communes met à votre disposition plusieurs conteneurs avec des couvercles jaunes. ces conteneurs sont **EXCLUSIVEMENT** réservés aux sacs jaunes et aux cartons. **IL EST STRICTEMENT INTERDIT** d'y jeter tout autre sorte de déchets.

Si le conteneur est plein, ne mettez pas les sacs à côté, merci de garder vos sacs jaunes chez vous jusqu'à la veille du jour de ramassage (voir calendrier de ramassage). Veuillez également à fermer correctement vos sacs, cela évitera que les déchets se retrouvent dans la rue en cas de vent. Merci pour votre participation.

Calendrier de ramassage :

## Papiers

Chaque année, ce sont 24 kg de papiers par habitant qui sont jetés dans les déchets ultimes. La moitié des déchets papier produits sur le territoire ne sont donc pas recyclés. Pourtant la consigne de tri des papiers est très simple, puisque "TOUS les papiers se recyclent". Ces papiers ainsi récupérés permettront d'être recyclés jusqu'à sept fois et éviteront ainsi de prélever des ressources naturelles.



## Ne pas recycler le verre, ça coûte cher !

Entre les pertes sur les subventions au recyclage, ce que cela pèse dans les camions de collecte et le coût de stockage en déchetterie d'un matériau qui mettra des millénaires à se décomposer, oublier le Récup'Verre, ça vous coûte cher. Démonstration ci-dessous.



Des conteneurs de collecte papiers et verre sont disponibles place de la mairie. Ce n'est pas très loin de chez vous, faites l'effort de vous y déplacer.

**Trier doit devenir un réflexe quotidien et le respect des consignes de tri une obligation.**

## Déchets verts

Des bennes pour déchets verts sont mises à dispositions, place de la mairie, selon le calendrier consultable et téléchargeable ici :

## **Vous vous posez la question "comment bien trier mes déchets ?"**

De nombreuses solutions sont à votre disposition, au niveau de la commune, grâce aux conteneurs de tri pour le verre et le papier, les conteneurs de quartier pour les ordures ménagères et les sacs jaunes. Renseignements et sacs jaunes disponibles à la mairie.

Les services de la communauté de communes : <https://ccpap.fr/mes-services/gestion-des-dechets/> vous y trouverez pleins de conseils, les calendriers de collectes, etc.

le site de l'Agence de la transition écologique : <https://www.ademe.fr/particuliers-eco->

[citoyens/dechets/bien-jeter](#) encore plus d'informations...

Comprendre les symboles

: <https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/dechets/bien-jeter/comprendre-symboles>

Et découvrez aussi comment moins jeter. Des solutions existent pour alléger nos poubelles : donnez, vendez, réparez, compostez, réutilisez et réduisez le gaspillage alimentaire.